

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING

Tél.: 03 87 34 83 50 Fax: 03 87 34 34 19

Mél: amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf.: AG/RS

Communauté d'Agglomération Portes de France -THIONVILLE Espace Cormontaigne 4, Avenue Gabriel Lippmann CS 30054 57972 YUTZ CEDEX

A l'attention de Monsieur MATHIEU Bertrand

Metz, le 6 Avril 2016

Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement

écologique en aval de la station de traitement des

Eaux Usées à THIONVILLE

Accord immédiat

P. J. : Récépissé de déclaration Fiche descriptive de l'opération

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante ;

Aménagement Ecologique en aval de la station de traitement des eaux usées à THIONVILLE

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet au guichet unique de l'eau : 4 Avril 2016
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2016-00130
- Dossier réalisé par : SINBIO

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "le récépissé clôturant son instruction administrative".

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de THIONVILLE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassin Ferrifère pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

La Chargée de Mission de l'unité police de l'eau

CHANTAL BICHLER

- SINBIO

- Mairie de THIONVILLE

- CLE Bassin Ferrifère

Direction Départementale des Territoires 17 quai Paul Wiltzer – BP 31035 - 57036 METZ CEDEX 01 Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi : 9h - 11h30 et 14h – 16h